Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260313-15_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 15/26

Le vendredi 13 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, maire.
Date de la convocation : 6 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 14
Présents : M. Patrick BERTIN, Maire, Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS M. Claude ROBIN, Mme Sylvie MONNIER, Adjoints.
M. Jean-René ROCHER, M. Jean-François COUROUSSE, M. Yves PAPAIL, Mme Christelle LECOQ, Mme Karine CHAZOULE, M. Jean-François CLAIRON, M. Alain MOREL, Mme Martine JUSTAL
Pouvoir : Sabrina LEON-HUGUET à Sylvie MONNIER,
Absents : Noromalala DAVID-RAJAONARIVO,
Secrétaire de séance : Martine JUSTAL

****

OBJET : FINANCES – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE 2026

Madame Sylvie Monnier, adjointe, rappelle que les communes ne disposant pas d'école publique sur leur territoire sont tenues de participer aux frais scolaires des enfants inscrits dans les communes avoisinantes.

Le Conseil municipal doit arrêter par délibération le coût par élève, soit :

- Coût élève de maternelle : 1 522,22 €
- Coût élève de primaire : 376,38 €

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

➢ **DE VALIDER** le montant de la participation des communes de résidence pour l'année

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	14
POUR ……..	14
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Patrick BERTIN

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 17 mars 2026
- De l'affichage le : 17 mars 2026